

Sirène d'alerte



Essai de sirènes dans le cadre du déploiement du Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

- les essais mensuels

1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi.

Les sirènes d'alerte de la population



Les sirènes signalent un événement en cours ou imminent et aux conséquences graves, notamment pour la population.

Elles émettent alors le signal national d'alerte : un son montant et descendant d'1 minute et 41 secondes, répété 3 fois.

Écoutez les signaux nationaux d'alerte et de fin d'alerte sur :
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/saip>

Le signal d'alerte est destiné à avertir les populations d'un danger nécessitant de se mettre en sécurité (se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger), en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, ou d'attentat terroriste.



Système d'alerte et d'information des populations

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet la diffusion du signal d'alerte ou d'un message par les autorités (maires, préfets, ministre de l'intérieur).

Il met en réseau les différents moyens disponibles, dont les sirènes, pour un déclenchement simultané et localisé.

Que faire en cas d'alerte ?



> En cas d'alerte, réagissez immédiatement !

> Mettez-vous en sécurité et tenez-vous informés. Respectez



Pour plus d'information: <http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>